



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/165  
7 mars 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-quatrième session  
Points 61 et 63 d) de la liste préliminaire\*

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

Lettre datée du 3 mars 1989, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et le texte ci-joint d'une interview du général Florian Siwicki, Ministre de la défense nationale de Pologne (voir annexe), comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 61 et 63 d) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

---

\* A/44/50.

ANNEXE

Extraits d'une interview du Ministre de la défense nationale  
de Pologne à la télévision polonaise le 26 février 1989

On trouvera ci-après des extraits de l'interview accordée à la télévision polonaise le 26 février 1989 par le Ministre de la défense nationale de Pologne, le général Florian Siwicki, au cours de laquelle il a présenté le programme de réduction des forces armées polonaises :

Etant donné l'évolution favorable de la situation internationale, et notamment la réduction des menaces qui pèsent sur la sécurité de notre pays et l'intensification des tendances pacifiques en Europe, nous avons repris le processus de restructuration de nos forces armées. Il est vital pour la Pologne, de même que pour les autres Etats parties au Traité de Varsovie, de consolider ces tendances pacifiques. En publiant des données sur nos forces armées, la réduction des potentiels militaires et la réduction des dépenses militaires, données qui ont été largement diffusées, nous avons contribué concrètement au dialogue qui s'est engagé en matière de désarmement et au renforcement de la confiance entre les pays de l'Organisation du Traité de Varsovie et ceux de l'Alliance de l'Atlantique nord; ces données constituent également une confirmation pratique des propositions envisagées dans le Plan Jaruzelski.

La conjoncture internationale favorable et la situation économique de la Pologne nous autorisent, en même temps qu'elles nous incitent, à promouvoir nos principes fondamentaux en matière de défense. Le Comité national de la défense a pris une décision éclairée concernant les questions de la défense et des forces armées.

Après un travail intensif, les institutions relevant du Ministère de la défense ont établi un schéma concret de transformations.

Mais nos réductions dans le domaine militaire ne datent pas d'aujourd'hui. Au cours des deux dernières années, nous avons procédé à une réduction de nos forces armées portant au total sur 15 000 hommes et des centaines d'armes et de pièces de matériel technique. Grâce à cela, et en resserrant les mesures d'économie, nous avons systématiquement fait baisser nos dépenses de défense nationale depuis 1987.

Aujourd'hui, nous passons à l'étape suivante - complexe, lourde de responsabilités et qui portera sur deux ans - de la réorganisation de l'armée. Deux autres divisions, les 2e et 15e divisions blindées, seront dissoutes. Les effectifs des 10e et 16e divisions blindées seront considérablement réduits. Une nouvelle structure universelle sera peu à peu introduite dans toutes les divisions, dont la conformation et les armements seront adaptés aux besoins des opérations de défense contemporaines. Une douzaine de régiments de divers types de forces (chars, artillerie et aviation) seront également dissous.

En même temps, plus de 30 unités - défense du territoire et génie - seront transformées en formations de défense civile, chargées de tâches intéressant le secteur de production et celui des services, au bénéfice surtout de l'économie nationale, et, en particulier, des hôpitaux.

/...

Il y aura également des changements dans l'organisation de l'instruction militaire. Par exemple, nous nous proposons de combiner l'Académie d'état-major de l'armée polonaise et l'Académie politique militaire en une Académie de défense nationale.

Il est également envisagé d'intégrer certaines écoles d'officiers supérieurs ou certains aspects connexes de la formation, les écoles de maistrance et les centres de formation d'experts militaires. Le nombre total des écoles et centres diminuera d'un tiers.

Dans le cadre des transformations radicales du système de commandement des forces armées visant à adapter les organes de commandement à la nouvelle structure et aux nouveaux effectifs, les institutions centrales du Ministère de la défense nationale et le commandement des opérations feront également l'objet de réductions. Par exemple, il est prévu de combiner les forces de défense antiaériennes avec l'armée de l'air.

Quant au calendrier, dans un avenir très proche, le 3 ou le 4 mars, deux régiments de chars, la brigade de missiles tactiques, le régiment d'instruction pour les transports et plusieurs autres unités seront dissous. Nous invitons les représentants des médias ainsi que les représentants des corps d'attachés militaires accrédités en Pologne à vérifier sur place la crédibilité de nos engagements.

Au cours de cette période, nos forces armées seront réduites de 40 000 hommes. Quelque 850 chars, 900 canons et mortiers d'artillerie, 700 véhicules blindés et 80 chasseurs seront désaffectés, de même que beaucoup d'autres matériels techniques militaires.

Pour l'essentiel, le matériel le plus usagé sera découpé et recyclé dans les aciéries, après démontage des éléments en état de fonctionner. Une partie importante ira à l'économie nationale.

A titre de curiosité, je suis en mesure d'annoncer que nous avons vendu l'année dernière plusieurs dizaines de vieux avions - une fois désarmés - à des pays à monnaie forte pour des utilisations non militaires.

En outre, nous réduisons nos commandes de matériel militaire, ce qui permettra en fait d'utiliser une partie de la capacité de production des usines de défense pour produire des biens de consommation et à l'économie nationale.

Au début de cette interview, j'ai mentionné que le potentiel de défense est lié à la situation internationale actuelle et à celle que l'on escompte pour l'avenir. Nous en tenons compte lorsque nous prenons des décisions concernant les transformations structurelles de nos forces armées, et nous maintiendrons donc les effectifs qui seront réellement indispensables, à un moment donné, pour garantir la sécurité de la Pologne dans le système de défense allié du Traité de Varsovie, en les dotant du matériel voulu à cette fin. D'ailleurs, moins ne signifie pas nécessairement de moins bonne qualité ou plus faible.

-----